



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°526) DE MISE A
DISPOSITION, DES SALLES AILEY ET
LOUDIERES, A LEOP'ART, A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° AU-18-303
EN DATE DU 08 OCTOBRE 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire

VU la demande de l'association « Leop'Art » représentée par Madame Sylvie KOUKOU, en qualité de Présidente, et domiciliée, 41/43 rue Raymond du Temple, 94300 VINCENNES, d'organiser des stages, pour la salle Loudières, les samedis 9 et 23 février et 6 avril 2019 de 14 h 30 à 17 h 30 et les jeudis 11 octobre 2018 et 17 et 31 janvier 2019 de 12 h 30 à 13 h 30 ; pour la salle Ailey, les jeudis du 13 septembre 2018 au 13 juin 2019 de 12 h 30 à 13 h 30, et les samedis du 15 septembre 2018 au 8 juin 2019 (sauf vacances scolaires, jours fériés et les 9, 16 et 23 février, 16 mars, 6, 13 avril et 25 mai) de 14 h 30 à 17 h 30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association « Leop'Art » représentée par Madame Sylvie KOUKOU, en qualité de Présidente, et domiciliée, 41/43 rue Raymond du Temple, 94300 VINCENNES, une convention de location de salle pour un montant de 3 324€ TTC (trois mille trois cent vingt quatre euros), afin d'organiser des stages, pour la salle Loudières, les samedis 9 et 23 février et 6 avril 2019 de 14 h 30 à 17 h 30 et les jeudis 11 octobre 2018 et 17 et 31 janvier 2019 de 12 h 30 à 13 h 30 ; pour la salle Ailey, les jeudis du 13 septembre 2018 au 13 juin 2019 de 12 h 30 à 13 h 30, et les samedis du 15 septembre 2018 au 8 juin 2019 (sauf vacances scolaires, jours fériés et les 9, 16 et 23 février, 16 mars, 6 et 13 avril et 25 mai) de 14 h 30 à 17 h 30 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20181008-Imc1H5664H1-AR
Date de réception en Préfecture : 08/10/2018
Date de Publication : 08/10/2018